

226C0263
FR0000033219-FS0191

9 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ALTAREA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 mars 2026, la société APG Asset Management N.V. (Basisweg 10A, 1043 AP Amsterdam, Pays Bas), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 mars 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTAREA et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 163 928 actions ALTAREA représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALTAREA sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 23 303 105 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.